

Porrentruy, le 7 octobre 2022

Communiqué de presse

Enquête pénale ouverte pour corruption électorale

Le Ministère public a été nanti hier, jeudi 6 octobre 2022, de faits possiblement constitutifs de corruption pénale et de captation de suffrages dans le cadre des élections communales.

Une enquête pénale a été ouverte en urgence et plusieurs auditions et perquisitions ont été effectuées ce jour-même. A ce stade, elles tendraient à confirmer les soupçons. A l'heure actuelle, au moins six communes d'Ajoie seraient concernées par les agissements en question.

Dans les faits, une personne aurait requis les services d'une connaissance afin de récolter des enveloppes de vote et de les lui remettre. Cette dernière percevait une rétribution financière pour chaque enveloppe remise.

Les enveloppes récoltées étaient parfois encore fermées et étaient remises à la personne principale sans que la carte de vote ne soit signée. Certains électeurs auraient également perçu une somme d'argent pour remettre leur enveloppe de vote complète.

Ces faits qui font encore l'objet d'investigations sont constitutifs de corruption électorale au sens de l'article 281 CP et de captation de suffrages au sens de l'article 282bis CP et les prévenus encourent une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire ainsi qu'une amende.

La question des conséquences de ces agissements sur les prochaines élections communales n'est pas du ressort du Ministère public.

Aucune autre information ne sera donnée à ce stade de la procédure.

Nicolas Theurillat
Procureur général